

CONVENTION DE PRET DE L'EXPOSITION

Mémoire(s) de demain
Photographies de Nicolas Lux

Entre
Archives départementales de la Dordogne
9 rue Littré
24000 Périgueux
représenté par le directeur

et _____

représenté par _____

Il a été convenu :

Art.1. Objet – contenu

Les Archives départementales de la Dordogne mettent à la disposition de :

- L'exposition ci-dessus dénommée est composée de 2 valises de transport contenant respectivement 31 et 35 photographies (voir inventaire en annexe) en noir et blanc avec fournis
- 1 cd audio (extraits d'enregistrements) destiné à sonoriser la salle d'exposition
- 3 DVD sur les thématiques suivantes :
 - La restitution présentée à Excideuil
 - La littérature orale
 - Les rites calendaires
- 1 catalogue *Mémoire(s) de demain*
- crochets en esse
- Housse de transport

L'organisateur peut vendre des catalogues, au coût de 3,00 euro l'un. Les chèques doivent impérativement être libellés à l'ordre de Monsieur le Payeur départemental de la Dordogne.

- Nombre d'exemplaires emportés :

Pour mémoire : L'installation éventuelle d'un espace vidéo avec lecteurs, moniteurs et casques est entièrement à la charge de l'organisateur. Les Archives départementales ne prêtent aucun matériel.

Art. 2. Lieu d'exposition et durée du prêt

L'exposition est prêtée pour être présentée à _____

Du _____ au _____ inclus.

Art. 3. Transport

L'organisateur prend en charge le transport (aller et retour), l'installation et le démontage de l'exposition.

Recommandations :

- **L'installation doit nécessairement être faite avec des gants propres et sur une surface plane et propre en raison de la fragilité des supports qui demandent à être manipulés avec précaution. Toute salissure ou rayure entraînera le remplacement, par l'emprunteur, de l'élément détérioré.**
- **Aucune marque, étiquette, adhésif, etc, ne doit être collée sur les photographies**
- **Les photographies doivent être réintégrées dans les caisses dans l'ordre numérique.**
- **Lors de la réintégration, les photos doivent être positionnées deux par deux, l'une contre l'autre, photo contre photo.**

Art. 4. Valeur et conditions du prêt

L'exposition est prêtée gracieusement, mais l'organisateur doit l'assurer (assurance dite clou-à-clou) pour un montant global de **3720 euro** selon l'état suivant :

- 66 cadres au coût de 45 euro l'un et 140 crochets en esse soit 3220 euro
- 2 valises de transport soit 500 euro

L'attestation d'assurance doit être fournie au plus tard au moment de l'enlèvement.

Art. 5. Conditions de restitution

Un constat, avec vérification du bon état matériel de chaque élément de l'exposition, sera effectué lors de la prise en charge de l'exposition, et à sa restitution. Les photographies ou le matériel endommagés seront facturés à hauteur du montant de leur remplacement.

Art. 6. Mentions obligatoires

La mention des Archives départementales de la Dordogne devra apparaître clairement dans l'exposition ainsi que dans la publicité qui pourra l'entourer.

Fait en deux exemplaires, à Périgueux le _____

Pour les Archives départementales de la Dordogne

pour l'emprunteur

ANNEXE : descriptif et inventaire des photographies

- 66 photographies contrecollées sur support rigide en PVC au format 50 x 50 cm (détail ci-après)

IMPORTANT : l'exposition initiale se composait de 70 photographies. 4 photographies, dégradées au cours des prêts successifs, ont été retirées de l'exposition :

- 15 - Gilbert BESSE, Saint-Pardoux-la-Rivière
 - 16 - Paulette REBIERE, Busseroles
 - 29 - Marie-Louise VIDAL, Saint-Yrieix-la-Perche (87)
 - 32 - Marcel BEAU, Vieux-Mareuil
-

-
- 1 – Georges FLAMIN, Hautefort
 - 2 - Fernande MAGNE, Sencenac-Puy-de-Fourche
 - 3 - Roger SUTOUR, Saint-Jory-Lasbloux
 - 4 - Ginette LAFAYE, Villeteureix
 - 5 - René ANDRIEU, Milhac-de-Nontron
 - 6 - Denise GENET, Saint-Priest-les-Fougères
 - 7 - René VENTENAT, Creyssac
 - 8 - Non identifiée
 - 9 - Daniel GAUME, Saint-Sulpice-d'Excideuil
 - 10 - Guy SAVY, Coutures
 - 11 - René HAUTHIER, Rudeau-Ladosse
 - 12 - René BLANCHET, Saint-Paul-Lizonne
 - 13 - Adrienne BRISSAUD, Saint-Jean-de-Côle
 - 14 - Jacqueline CLAUD, Sarlande
 - 17 - Rachel DELAGE, Saint-Aulaye
 - 18 - Emilien LAROCHE, Saint-Médard-d'Excideuil
 - 19 - Aurélie FOUEYTILLE, Clermont-d'Excideuil
 - 20 - Jean-Marie MARTY, Vaunac
 - 21 - Cécile DELAGE, Varaignes
 - 22 - Roger MOREAU, Saint-Germain-des-Près
 - 23 - Marie-Madeleine HOURCQ, Saint-Aulaye
 - 24 - Roger LEREIN, Grand-Brassac
 - 25 - Régine LAPOUGE, Sencenac-Puy-de-Fourche
 - 26 - René BARRY, Saint-Priest-les-Fougères
 - 27 - Thérèse ROCHE, Vieux-Mareuil
 - 28 - Robert LALET, Bertric-Burée
 - 30 - Georges GAREYTE, Hautefort
 - 31 – Geneviève LECHAT, Cherveix-Cubas
 - 33 - Adèle DEBAS, Saint-Félix-de-Mareuil
 - 34 - Henri SEGUY, Sarlande
 - 35 - Rina CASTAGNA, Villazzano (Italie)
 - 36 - Jean-Claude JARRY, Miallet
 - 37 - France GIRY, Saint-Aulaye
 - 38 - Pierre MAYRI, Saint-Médard-d'Excideuil
 - 39 - Jean-Louis MAUBLANC, Miallet
 - 40 - Henriette VERSAUAUD, Vaunac
 - 41 - Hubert LAROCHE, Vaunac
 - 42 - Jean BRUTUS, Saint-Félix-de-Mareuil
 - 43 - Jaumeta BAUZETIE, Champs-Romain
 - 44 - Joseph GONDOIS, Milhac-de-Nontron
 - 45 - Michel FEYMENDI, Lempzours
 - 46 - Françoise GROLLO, Quinsac
 - 47 - Jean DESSEIX, Saint-Pierre-de-Frugie
 - 48 - Georges PARCELLIER, La-Tour-Blanche
 - 49 - Andrée LAFFAS, Saint-Paul-Lizonne
 - 50 - Odette BECHARETIE, Valeuil
 - 51 - Marcel LAGARDE, Biras
 - 52 - Jean DELOR, Montpon
 - 53 - Raymond TUGAL, Saint-Paul-Lizonne
 - 54 - Maurice BLONDEL, Clermont-d'Excideuil
 - 55 - Lucienne PUYBONNIEU, Cognac
 - 56 - Maurice COMBEAU, Saint-Pardoux-la-Rivière
 - 57 - André ANDRIEU, Milhac-de-Nontron
 - 58 - Alice RUDEAUX, Saint-Romain Saint-Clément
 - 59 - Renée-Henriette JOUBERT, Saint-Aulaye
 - 60 - Marthe MARJERIDOU, Saint-Aulaye
 - 61 - Robert SIMON, Tocane-Saint-Apre
 - 62 - René PERRIER, Saint-Paul-Lizonne
 - 63 - Gaston PAUL, Brie-sur-Barbezieux (16)
 - 64 - Germaine LAGARDE, Saint-Saud-Lacoussière
 - 65 - Adeline FARGEOT, Saint-Martin-de-Fressengeas
 - 66 - Albert LAPIERRE, Lempzours
 - 67 - Jean-Baptiste PAPON, Nanthiat
 - 68 – Léontine MENOT, Lanouaille
 - 69 - Jeanne CHANCEL, Saint-Paul-la-Roche
 - 70 - Gaston ROBERT, Saint-Yrieix-la-Perche (87)